

■ LAMOTHE-LANDERRON

DÉCHETS. « Ne payez pas la facture »

Mercredi 18 mai, des usagers de l'Ustom se sont réunis à l'initiative d'une association de défense des usagers de l'eau. L'association dénonce des clauses abusives.

Dans la salle des fêtes de Lamothe-Landerron, se déroulait mercredi une réunion au sujet de l'union des syndicats de traitement des ordures ménagères, l'Ustom. Quelque quatre-vingts personnes, toutes très concernées par la question à l'ordre du jour, avaient répondu à l'invitation du représentant local de l'association France Assainissement Eau (l'AFAE), Jacques Margalef. Ce dernier a insisté sur sa qualité de défenseur des droits des usagers et consommateurs, les particuliers comme les professionnels. L'Afae a ainsi interpellé la Communauté de Communes du Réolais à propos de la facturation du service de la collecte des déchets, sujet qui fait débat auprès de nombreux usagers et précisément sur l'augmentation du coût et sur la fréquence de collectes.

Des obligations de service public

« Ne payez pas la facture ». C'est en ces termes que Jacques Margalef a ouvert le débat. Avec maints arguments juridiques, il a expliqué les faiblesses de la facturation, a démontré le manque d'informations à l'égard des usagers pour conclure que la communauté de communes ne répondait pas à ses obligations de service public. « Pour ces toutes ces raisons, il est



Jacques Margalef attend un rendez-vous avec le président Zaguet de la CdC du Réolais.

temps d'arrêter de payer tant que la situation n'évolue pas vers plus de transparence » a dit Jacques Margalef en ajoutant haut et fort, « que tout service rendu a un coût et doit être payé mais pas dans n'importe quelles conditions ».

Ici et maintenant, « vous êtes victimes de clauses abusives qui se résument en huit points » a-t-il poursuivi : « pas de contrat, pas de conditions générales de vente, pas de

règlement de service, pas de signature de bon de commande, pas de service toutes les semaines pour les déchets ménagers, pas d'adresse de trésorerie, pas de diffusion des délibérations de la CdC sur ce sujet et des poursuites illégales par la trésorerie ».

À plusieurs reprises, il a rappelé que face à l'utilisateur, le responsable est la collectivité et non l'USTOM qui n'est que prestataire de service. C'est donc bien

la communauté de communes et ses élus qui doivent répondre de ces vices de forme et des manquements dans la qualité du service.

Un enthousiasme en demi-teinte

Dans la salle, des questions ont fusé telles : « Qui va payer ? Et les déchets qu'en faisons-nous si le service s'arrête ? ». Une certaine crainte s'est installée d'autant que le représentant de l'Afae avait tant de reproches à émettre qu'il en a oublié de laisser la parole aux auditeurs. L'un d'entre eux est parvenu tout de même à s'imposer : « où sont les élus municipaux qui nous représentent à la commission de la collecte des déchets, ceux qui ont voté l'augmentation de 20 %, ceux qui votent toutes les délibérations... ». Des applaudissements ont suivi. Les élus municipaux ont brillé par leur absence à cette occasion, à l'exception d'un ou deux bien silencieux.

Qui va oser suivre la démarche proposée par l'AFAE, certes bien encadrée par des juristes experts en droit public et reconnue pour ces nombreux combats gagnés ? L'affaire du coût de la collecte des déchets en Réolais ne fait que commencer.